



Expertise accident de travail

Par **luxation**, le **27/02/2011** à **10:52**

Bonjour,

j'ai eu un accident du travail fin décembre ayant fais une luxation antéro interne de l'épaule, quelques jours plus tard des douleurs son apparues bilatéralement en mantelet les deux épaules, cou et bras avec des douleurs vives la nuit, mon docteur m'a envoyé cher le rhumato.... patatipatata

je suis encore en arrêt, mon employeur m'a fait parvenir un courrier pour effectuer une expertise, il se trouve que l'expert est celui que j'ai consulté, je ne le savais pas, bref je suis sous le statut du titre 4 de la fonction hospitalière.

mes questions : quelle est la raison de cette expertise ? y a t-il obligation, a savoir comme je le dis ci dessus l'expert est celui que j'ai consulté ?

merci,
salutations amicales.